

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2009 -----

Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 10 h 30 -----

Les Secrétaires sont MM. Yves DEPAS et Pierre VUYLSTEKE. -----

L'ordre du jour a été établi comme suit : -----

Ouverture de la séance par M. le Président -----

Appel nominal des Conseillers -----

Dépôt des procès-verbaux des réunions du 27 novembre et 4 décembre 2009 -----

Communication du Président (s'il y a lieu) -----

Questions orales posées au Collège provincial (s'il y a lieu) -----

Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----

3^e Commission : n° 156. -----

Liste des affaires portées à l'ordre du jour-----

3^e Commission : -----

Affaire n° 156/09 : Affiliation de la Province à l'ONSSAPL. -----

Présents:-----

Groupe PS : Freddy CABARAUX, Jean-Louis CLOSE, Joseph DAUSSOGNE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Martine JACQUES, Robert JOLY, Natalie MARICHAL, Dominique NOTTE, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT, Khalid TORY.-----

Groupe MR : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, Robert CLOSSET, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Nadine GUISET, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, José PAULET, Fabien SCAILLET, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE.-----

Groupe CDH : Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Christophe GILON, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTO-PIETTE. -----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Michel SOMVILLE.-----

Excusés : Patrick BISCARI (CDH), Robert DUBUC (CDH), Véronique FABRIS (PS), Laurence LAMBERT (ECOLO), Denis LISELELE (PS). Jean-Claude NIHOUL (CDH), Stéphanie THORON (MR), Michel WAUTHIER (MR). -----

M. le Gouverneur, Denis MATHEN et M. le Greffier Provincial, Daniel GOBLET, assistent à la réunion. -----

M. le Président signale que les procès-verbaux des réunions des 27 novembre et 4 décembre 2009 se trouvent sur le bureau à la disposition des Conseillers provinciaux qui désirent les consulter -----

Affaire soumise au Conseil : Lecture du rapport des 3^e et 6^e Commissions - Discussion et vote sur la conclusion de ce rapport.-----

M. le Président annonce qu'il a reçu un point complémentaire déposé par M. Michel SOMVILLE, Conseiller provincial, ce dossier sera traité en fin de séance et en conformité avec les articles 10 et 11 du ROICP. -----

Arrivées de M. Benoît DISPA (CDH) à 10 heures 50 ; M. Pierre TASIAUX (CDH) à -----
11 heures 05 ; M. Claude BULTOT (PS) à 11 heures 10. -----

Affaire n° 156/09 - Affiliation de la Province à l'ONSSAPL.. -----

M. GILON, Rapporteur, lit le rapport rédigé, à l'issue d'une réunion commune des 3^e et 6^e Commissions, qui demande que l'article 2 soit complété par : « le Collège provincial proposera cette convention au Conseil provincial pour approbation » et la création d'un « article 3 : Le fonds de réserve « Ethias » reste affecté aux cotisations des pensions et/ou au paiement des pensions des mandataires ». -----

M. DELIRE, Mme ROBERT, MM. LE BUSSY, DELIRE, COLLIN, Mme ROBERT, M. HUBAUX, Mme ROBERT, MM. NOTTE et DELIRE interviennent successivement. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU la convention souscrite auprès de la SMAP (ETHIAS) relative à la conclusion d'une assurance - fonds de pension destinée à assurer et à pérenniser le paiement des pensions de retraite et de survie des membres du personnel statutaire ainsi que des Députés provinciaux; --
ATTENDU que notre fonds de pension est alimenté, après de multiples adaptations, depuis le 1^{er} janvier 2009, par le biais de cotisations pensions totales de 31,5 % (7,5 % de cotisations personnelles et 24 % de cotisations patronales) ; -----

ATTENDU que ce taux devrait passer à 32,5 % au 01.01.2010 ; -----

ATTENDU que l'augmentation des charges prévisibles de pensions (effets du baby-boom) entraînera parallèlement des ponctions de plus en plus importantes dans notre fonds de pensions dont l'alimentation par les seules cotisations, même annuellement majorées, deviendra difficilement tenable financièrement ; -----

ATTENDU qu'il convient d'envisager d'autres mesures destinées à garantir la continuité des paiements des pensions provinciales ; -----

ATTENDU qu'à l'examen des différentes pistes abordées, l'affiliation à l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations provinciale et locales (ONSSAPL) constitue une solution non négligeable tant financièrement que durablement ; -----

ATTENDU que dans le cadre d'une affiliation au pool 2 ter de l'ONSSAPL, Ethias continuerait à payer la totalité des cotisations au pool et assurer les paiements à nos pensionnés ; -----

ATTENDU qu'en cas d'affiliation, le taux de cotisation à régler pour 2010, a été fixé à 37 % ;

VU le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes ; -----

VU l'avis des 3^e et 6^e Commissions ; -----

ARRÊTE : -----

Article 1er: L'affiliation du personnel provincial statutaire non enseignant au Pool 2 ter de l'ONSSAPL est décidée à partir du 01.01.2010. -----

Article 2 : Le Collège provincial est chargé de l'établissement d'une convention entre d'une part Ethias et d'autre part l'ONSSAPL ainsi que des modalités pratiques résultant du prescrit de la présente résolution. Le Collège provincial proposera cette convention au Conseil provincial pour approbation. -----

Article 3 : Le fonds de réserve « Ethias » reste affecté aux cotisations des pensions et/ou au paiement des pensions des mandataires. -----

Affaire n° 161/09 : Musées provinciaux et expositions culturelles. Gratuité chaque premier dimanche du mois. -----

M. SOMVILLE et Mme JACQUES interviennent sur l'urgence. -----

M. le Président soumet la notion de l'urgence au vote à haute voix et par appel nominal. Le tirage au sort désigne M. DERMAGNE pour commencer l'appel. Décision : 42 votants, 6 voix pour, 28 voix contre, 8 abstentions. La notion de l'urgence est rejetée. -----

POUR : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Michel SOMVILLE. -----

CONTRE : Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Claude BULTOT, Philippe BULTOT, Freddy CABARAUX, Robert CAPPE, Jean-Louis CLOSE, Robert CLOSSET, Maxime DELAITE, Luc DELIRE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Nadine GUISSSET, Martine JACQUES, Robert JOLY, Jacky MATHY, Dominique NOTTE, José PAULET, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT, Fabien SCAILLET, Khalid TORY Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE. -----

ABSTENTION : Guy CARPIAUX, Alain COLLIN, Benoît DISPA, Christophe GILON, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTO-PIETTE, Pierre TASIAUX -----

Demande déposée sous le couvert de l'urgence : -----

Motion concernant la charte : Bruxelles – Luxembourg . Objectif 1H51. (motion déposée par M. Pierre-Yves DERMAGNE, Chef de groupe PS ; José PAULET, Chef de groupe MR ; Alain COLLIN, Chef de groupe CDH ; Gauthier LE BUSSY, Chef de groupe-adjoint ECOLO). -----

M. le Président rappelle la procédure d'urgence. M. DERMAGNE s'exprime sur la notion de l'urgence. M. le Président soumet la notion de l'urgence au vote à haute voix et par appel nominal. Le tirage au sort désigne M. SOMVILLE pour commencer l'appel. Décision : le Conseil adopte la notion de l'urgence à l'unanimité de ses membres présents soient : -----

Marie-Claude ABSIL-LAHAYE, Françoise BAILY-BERGER, Claude BULTOT, Philippe BULTOT, Freddy CABARAUX, Robert CAPPE, Etienne CLEDA, Jean-Louis CLOSE, Robert CLOSSET, Alain COLLIN, Maxime DELAITE, Luc DELIRE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Joseph DETHY, Benoît DISPA, Bernard DUCOFFRE, Christophe GILON, Nadine GUISSSET, Philippe HUBAUX, Martine JACQUES, Robert JOLY, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, Jacky MATHY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Dominique NOTTE, José PAULET, Yvan PETIT, André PIERARD, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT, Françoise SARTO-PIETTE, Fabien SCAILLET, Michel SOMVILLE, Pierre TASIAUX, Khalid TORY Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE. -----

M. le Président met la motion aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la motion : LA CHARTE: BRUXELLES -LUXEMBOURG. Objectif 1H51. -----

Dans le contexte de la nécessaire liaison rapide par voie ferrée entre les trois capitales européennes Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg, avec prolongement vers Bâle et Milan, les travaux en cours sur les lignes 161-162 situées sur territoire belge offrent l'opportunité de poser des choix essentiels pour le développement économique et social de notre pays, de nos régions, de nos deux provinces. -----

Nous, Gouverneur, Président du Conseil provincial, responsables d'organismes économique, sociaux, et les représentants des 4 grandes formations politiques: -----

1) insistons sur l'importance stratégique de cet axe ferré international reconnu comme un des 30 projets prioritaires de transport présenté par la Commission européenne lors du Conseil informel de Brdo (Slovenie) le 6 mai 2008, à l'instar des lignes TGV Bruxelles Paris, Bruxelles, Amsterdam, Bruxelles Cologne, -----

2) soulignons le potentiel de croissance socio-économique que générera la performance de ces lignes et des matériels roulants de dernière génération, -----

- 3) insistons sur les retombées positives pour le trafic intérieur des gains de temps de parcours intrinsèque, -----
 - 4) soutenons les grands travaux de maintenance et d'augmentation de capacité programmés jusqu'en 2014 ramenant le temps de parcours Bruxelles-Luxembourg à 1h59 (2h26 aujourd'hui), -----
 - 5) demandons à Infrabel d'adapter l'infrastructure en ce compris son équipement de sécurité et de signalisation pour permettre le passage de trains pendulaires entraînant un gain supplémentaire de temps de parcours de 8 minutes avec Luxembourg à 1h51 de Bruxelles pour un coût estimé à 21 millions € -----
 - 6) demandons le respect de la programmation initiale des travaux, -----
 - 7) demandons à SNCB exploitation de programmer l'acquisition concertée avec les exploitants ferroviaires des autres pays des rames de trains pendulaires pour assurer de manière cadencée les liaisons sur les lignes modernisées, -----
 - 8) demandons la révision du cadencement des trains ICIR, L et Eurocity lors de la mise en service des trains pendulaires, -----
 - 9) prenons acte des décisions prises par le Gouvernement français et la SNCF d'assurer la liaison LGV entre Metz et Strasbourg offrant ainsi l'opportunité à terme d'assurer la liaison Bruxelles -Strasbourg en 3h30 à comparer au 4h42 actuelles ou au 03h27 Bruxelles-Strasbourg via Paris gare de l'Est, le coût du ticket de train dans cette dernière solution étant d'ailleurs plus élevé puisqu'empruntant un kilométrage de lignes TGV plus important, -----
 - 10) insistons sur la nécessité de conclure des accords d'exploitation de la liaison internationale Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg-Bâle prolongée éventuellement vers Milan, -----
 - 11) demandons à tous les décideurs concernés SNCB Holding, Infrabel, SNCB, Gouvernements fédéral et régional de prendre rapidement les décisions adéquates pour assurer la mise en œuvre de ces liaisons rapides pour 2014, -----
- Nous nous engageons dans le champ de nos responsabilités à poursuivre l'objectif de liaisons ferrées Bruxelles-Namur-ArlonLuxembourg en 1h51 ou moins et visons en toute circonstances à la réussite de ce projet économique, social, environnemental, ambitieux dans les délais les plus courts. -----

M. CLOSE demande la parole et donne une information concernant l'asbl « Soutien aux pays de la francophonie ».-----

M. le Président annonce que les procès-verbaux des réunions des 27 novembre et 4 décembre 2009, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, sont adoptés à l'unanimité. -----

La séance est levée à 11 heures 40. -----

Pour accord au titre de rapport succinct, le 18 décembre 2009

Daniel GOBLET,
Greffier provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 22 janvier 2010

Daniel GOBLET,
Greffier provincial

Philippe BULTOT,
Président